

Pays: Allemagne

Commission: Sommet UE/OTAN

Problématique: Comment l'Union européenne peut-elle renforcer sa capacité de défense autonome sans compromettre la solidarité transatlantique?

L'Allemagne est un pays d'Europe centrale, bordée par neuf pays: le Danemark au nord, la Pologne et la République Tchèque à l'est, l'Autriche au sud-est, la Suisse au sud, la France au sud-ouest, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas à l'ouest. En 1951, l'Allemagne est membre fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) initiée par Robert Schumann, devenue l'Union européenne en 1992. L'Allemagne est une république fédérale de type parlementaire composée de 16 Länder fédérés, régie par la Loi fondamentale de 1949. À Berlin, la capitale fédérale, siège le Parlement bicaméral qui se compose du Bundestag, élu directement par le peuple, et du Bundesrat, constitué des représentants des Länder. Lors des dernières élections Friedrich Merz a été élu chancelier fédéral par le Bundestag assumant ainsi les fonctions de chef du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. L'Allemagne est également dotée d'un président fédéral, fonction actuellement exercée par Frank-Walter Steinmeier, qui assume un rôle essentiellement représentatif et constitutionnel en qualité de chef de l'État.

L'Europe est confrontée à une série de crises qui remettent en cause sa sécurité et son autonomie stratégique : la guerre en Ukraine, les cybermenaces, tensions en Méditerranée... L'UE promeut de plus en plus l'idée d'une autonomie stratégique, afin de réduire sa dépendance à l'OTAN et aux États-Unis. Des initiatives européennes ont été mises en place telle qu'un fond européen de défense, (FED), PESCO, Atalante. L'OTAN, dominée par les États-Unis (70 % des capacités militaires), reste le pilier de la sécurité européenne, notamment face à la Russie. L'OTAN fonctionne selon une logique où les États-Unis jouent un rôle moteur, tant sur le plan stratégique que capacitaire. Les alliés européens, bien que disposant de forces nationales, s'inscrivent avant tout dans une organisation collective dirigée par Washington, ce qui renforce une dépendance structurelle à l'égard des capacités américaines. L'Union européenne recherche donc un moyen de renforcer sa capacité de défense autonome sans compromettre la solidarité transatlantique. Un obstacle majeur à l'autonomie européenne est la dépendance vis-à-vis de l'industrie militaire américaine. Beaucoup de pays européens choisissent d'acheter des armes américaines, car elles sont immédiatement disponibles et très performantes. Un autre problème pour construire une vraie défense européenne est que les budgets militaires ne sont pas du tout les mêmes d'un pays à l'autre. Ainsi la création d'une défense européenne autonome est difficile.

L'Allemagne soutient le renforcement d'une capacité de défense européenne plus autonome et coordonnée, tout en veillant à ce que celle-ci demeure pleinement complémentaire de l'OTAN et s'inscrive dans le respect de la solidarité transatlantique. L'Allemagne est devenue membre de l'OTAN le 6 mai 1955, au terme de plusieurs années de délibérations entre les leaders occidentaux et ce pays, dont la population était opposée à toute forme de réarmement. En tant qu'État membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, l'Allemagne demeure attachée aux principes du Traité de l'Atlantique Nord (1949), qui consacre la solidarité transatlantique et la défense collective. Les discours officiels européens insistent sur le fait que les initiatives de défense de l'UE ne visent pas à se substituer à l'OTAN. Les grands projets industriels européens lancés ou poursuivis au cours de cette période s'inscrivent également dans une logique de renforcement des capacités de l'OTAN. L'initiative allemande European Sky Shield Initiative (ESSI) répond directement aux priorités capacitaires identifiées par l'OTAN, notamment en matière de supériorité aérienne, de renseignement et de défense aérienne intégrée.

Depuis les années 2010, les États membres de l'OTAN appartenant à l'Union européenne ont progressivement développé des instruments communs de défense, non pas pour concurrencer l'Alliance atlantique, mais pour renforcer leur contribution à celle-ci. Notre pays

a ainsi activement participé à la Coopération structurée permanente (PESCO) lancée en 2017, visant à approfondir la coopération militaire entre États membres de l'Union européenne. Sur le plan international, l'Allemagne a co-paraphé des déclarations conjointes avec d'autres États européens et la Haute représentante de l'Union européenne réaffirmant leur attachement à une Europe plus forte et plus souveraine en matière de sécurité et défense (lors d'une réunion à Rome en juin 2025). Dans le cadre de l'ambitieux programme européen « Readiness 2030 » un plan stratégique de l'Union européenne visant à renforcer la capacité de défense collective et la préparation opérationnelle des États membres d'ici à 2030. L'Allemagne affirme soutenir activement une coopération accrue en matière de sécurité et de défense au sein de l'UE.

Ainsi, la position allemande consiste à renforcer la capacité de défense autonome de l'Union européenne afin d'accroître sa réactivité et sa responsabilité stratégique, tout en veillant à ce que ces initiatives demeurent complémentaires à l'OTAN et ne compromettent en aucun cas la solidarité transatlantique.